



Intersyndicale CDC

Paris, le 7 juillet 2008

NOTE

A l'attention de Jean-Marc MAURY
DRH de l'Etablissement public CDC

Pour faire suite à la réunion du 2 juillet 2008 sur le premier bilan de l'accord du 27 mai 2008 sur la redistribution et outre les remarques faites sur les différents points en séance, les organisations syndicales signataires vous demandent par la présente de proposer, dès la rentrée de septembre 2008, un projet d'amélioration du montant de remboursement des frais de transport.

Nous proposons une augmentation significative du taux de remboursement pour les transports en commun et la mise en place d'une disposition spécifique pour les collègues utilisant un autre mode de transport en province et en direction régionale, notamment par la revalorisation des indemnités kilométriques.

Notre revendication s'inscrit pleinement dans le cadre des discussions sur la baisse du pouvoir d'achat qui s'accroît avec la hausse du prix des carburants.

L'application rapide d'un nouveau dispositif, suite à la signature de l'accord, serait la concrétisation d'une des mesures annexes et vécu par tous les personnels comme un réel engagement de la Direction à honorer sa signature.

CFTC FO Cfdt CGC UNSA SNUP

Copie : MM. De Romanet – Nanty – Sebeyran – Debus.
Les personnels de la CDC.